

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2010**

Délibération
n° 2010.12.306

**Gestion du Fonds
social Européen :
déprogrammation
de dossiers pour
régularisation**

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **3 décembre 2010**

Secrétaire de séance : Laurent PESLERBE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DÉZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, André LAMY, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Cyrille NICOLAS à Gérard DEZIER, Frédéric SARDIN à Maryse DUMEIX

Excusé(s) représenté(s) :

Maurice FOUGERE par Maryse ROUX

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Sébastien GOURET, Nadine GUILLET, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Véronique MAUSSET, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT

**DELIBERATION
N° 2010.12.306**

**POLITIQUES SOLIDAIRES / POLITIQUES
SOLIDAIRES**

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

**GESTION DU FONDS SOCIAL EUROPEEN : DEPROGRAMMATION DE DOSSIERS POUR
REGULARISATION**

Afin de se mettre en conformité avec la procédure du Fonds Social européen, le GrandAngoulême est dans l'obligation de déprogrammer sept dossiers ayant fait l'objet d'une réalisation différente de celle programmée initialement (soit le prestataire n'a pas présenté de facture, soit il n'a pas présenté de bilan...). Les dossiers modifiés sont ensuite reprogrammés.

Vu l'avis favorable de la commission des politiques solidaires du 10 novembre 2010,

Je vous propose:

D'APPROUVER la déprogrammation des sept dossiers du Fonds Social Européen (FSE) selon le tableau joint.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

20 décembre 2010

Affiché le :

20 décembre 2010

EXERCICE	Dossiers	Situation	CONVENTIONNE			ENGAGE	REALISE			IMPACT FINANCIER GA
			Base de financement	taux FSE	Montant FSE		Nouvelle base de financement	taux FSE	Montant FSE payé	
2008	CHAMBRE DES METIERS - subvention chargé de mission entreprise	Versement du 1° acompte puis pas de versements car la structure n'a pas présenté de bilans	35 417,35 €		16 060,00 €	10 060,00 €	0,00 €		0,00 €	12 848,00 €
2008	CHAMBRE DES METIERS - Marché Parcours vers l'emploi	La prestataire n'a pas présenté de facture	30 450,00 €		30 450,00 €	31 000,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
2008	CHAMBRE DES METIERS - Marché accès à l'emploi direct	La prestataire n'a pas présenté de facture	30 450,00 €		30 450,00 €	31 000,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
2008	CTAA - subvention	Versement du 1° acompte puis pas de versements car la structure n'a pas présenté de bilans	4 259,00 €		4 259,00 €	6 500,00 €	0,00 €		0,00 €	851,80 €
2009	PLURIEL RH marché de prestation d'évaluation individuelle	La prestataire n'a pas présenté de facture	3 856,00 €	50%	1 928,00 €	1 928,00 €	0,00 €	50%	0,00 €	0,00 €
2009	POLE EMPLOI chargé de parcours	Erreur de bon de commande à rectifier	36 461,24 €	100%	36 461,24 €	36 630,00 €	36 461,24 €	100%	36 461,24 €	0,00 €
2009	POLE EMPLOI suivi RSA	Le prévisionnel est supérieur au réalisé	67 205,52 €	10,72%	7 205,52 €	7 205,52 €	66 098,40 €	10,72%	7 085,75 €	0,00 €
TOTAUX						126 813,76 €			43 546,99 €	13 699,80 €

FSE ATTENDU INITIALEMENT SUR CES DOSSIERS	126 813,76 €
FSE A PERCEVOIR REELLEMENT SUR CES DOSSIERS	43 546,99 €
FSE DEPENSE INDUMENT PAR GrandAngoulême SUR COMPTE FSE	13 699,80 €
DIFFERENTIEL RECETTES COMAGA	57 246,79 €

